



Lundi 27 juin 2011

Temps forts du 14/06/2011 au 24/06/2011 – Nr. 98

14 juin
**Le Procureur en
visite en Hongrie**

À l'invitation de la présidence hongroise de l'Union européenne, le Procureur du TPIY, Serge Brammertz, s'est rendu à Budapest, où il a rencontré le Ministre hongrois des affaires étrangères, János Martonyi, et d'autres hauts responsables de son ministère.

Les discussions ont porté sur la coopération de la Croatie, de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine avec le Bureau du Procureur. Le Procureur a également donné une conférence sur les enjeux des enquêtes internationales à des représentants du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de la justice et du parquet de Hongrie.

15 juin
**Des procureurs
du TPIY
rencontrent leurs
homologues à
Skopje**

Des procureurs du Tribunal ont rencontré 20 praticiens du droit de l'ex-Yougoslavie, dans le cadre du projet « *Justice pour les crimes de guerre* ». Cette formation, qui a lieu à l'Académie de formation des juges et des procureurs de Skopje, avait pour but de permettre aux procureurs d'aborder ensemble, forts de leurs expériences respectives, des questions juridiques qui se posent dans le cadre des poursuites pour crimes de guerre.

Des procureurs de Serbie, de Croatie, de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Kosovo ont participé à cette réunion, la première en son genre, organisée dans le cadre du projet « *Justice pour les crimes de guerre* ». « *Nous accordons une attention toute particulière aux échanges d'expérience et de savoir-faire entre le Bureau du Procureur du TPIY et les parquets nationaux. Alors que les travaux du TPIY progressent, nous continuerons à soutenir les parquets nationaux et à appuyer leurs efforts pour renforcer la coopération dans le cadre des poursuites pour crimes de guerre* », a déclaré Serge Brammertz, Procureur du TPIY.

16 et 20 juin
**Le TPIY organise
un séminaire de
formation pour
des juristes de
Bosnie-
Herzégovine et
de l'ex-
République
Yougoslave de
Macédoine**

Le Tribunal a organisé des séminaires de formation pour des juristes de Bosnie-Herzégovine et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, respectivement les 16 et 20 juin.

Le séminaire de Bosnie a eu lieu à l'Académie de formation des juges et des procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, à Sarajevo. Y ont participé des procureurs des parquets des cantons de Široki Brijeg, de Mostar, de Trebinje, de Goražde et de Sarajevo, ainsi que des juristes du district de Brčko, de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine et du parquet de Bosnie-Herzégovine.

Le séminaire de formation en ex-République yougoslave de Macédoine a été suivi par 20 praticiens du droit du Tribunal de première instance n°1 de Skopje, de la Cour d'appel et du parquet du tribunal de première instance de Skopje, chargé de la lutte contre le crime organisé.

Cette formation vise à partager la mémoire institutionnelle et les compétences techniques du Tribunal avec les instances judiciaires de la région, dans le but de renforcer leur capacité à juger des affaires complexes de crimes de guerre. La formation permet également aux participants d'apprendre à se servir de bases de données telles que le site Internet du Tribunal, la base de données judiciaires du TPIY et l'outil de recherche de la base de données de la Chambre d'appel. Le séminaire aborde également la question des demandes d'entraide judiciaire adressées au TPIY et la modification des mesures de protection ordonnées en vertu de son Règlement de procédure et de preuve.

Depuis le lancement du projet, en juillet 2010, 27 séminaires ont été organisés pour plus de 120 juristes de Croatie, de Serbie, de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et du Kosovo.

« *Justice pour les crimes de guerre* » est un projet régional d'un coût de quatre millions d'euros, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH), en collaboration avec le TPIY, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie.

17 juin

Le site Internet du TPIY consacre une rubrique aux crimes sexuels

Le Programme de sensibilisation du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a lancé aujourd'hui sur son site Internet une nouvelle rubrique consacrée aux poursuites engagées contre les auteurs de crimes sexuels. La nouvelle rubrique décrit la contribution considérable apportée par le Tribunal pour que ce type de crimes soit poursuivi et jugé.

Suivant l'exemple de son institution soeur, le Tribunal pour le Rwanda, le TPIY est l'une des premières instances judiciaires internationales à mettre des accusés explicitement en cause pour violences sexuelles commises en temps de guerre, et à définir, en droit coutumier, des crimes commis contre des femmes tels que le viol et l'esclavage sexuel.

Dès les premiers jours du mandat du Tribunal, des enquêtes ont été menées par le Bureau du Procureur au sujet d'allégations concernant la détention et le viol systématiques de femmes, d'hommes et d'enfants. Plus de la moitié des personnes reconnues coupables par le TPIY ont été condamnées pour des éléments de crimes constitutifs de violences sexuelles.

Grâce aux accomplissements précurseurs du Tribunal, des traités et des conventions établis au fil du XX^e siècle en matière de violences sexuelles ont finalement pu être appliqués, et leurs violations sanctionnées. Le TPIY juge actuellement 19 personnes accusées, entre autres, de violences sexuelles.

Disponible en anglais, en français et en bosniaque/croate/serbe, cette rubrique s'inscrit dans les efforts plus larges entrepris par le Programme de sensibilisation du TPIY pour consolider ses nombreuses réalisations et pour les présenter au public, à l'heure où le mandat de l'institution touche à sa fin.

[> Rubrique sur les crimes sexuels](#)

21-22 juin

Visite du Président et du Greffier à Zagreb

Le Président Patrick Robinson et le Greffier John Hocking se sont rendus à Zagreb dans le cadre d'une réunion de deux jours du Groupe de travail consultatif informel sur la création de centres d'information du TPIY en ex-Yougoslavie.

Cette visite, qui bénéficiait du soutien du Département fédéral suisse des affaires étrangères et de Swisspeace, avait pour but d'approfondir la discussion sur la création de centres d'information et de documentation dans la région. La question de l'accès aux archives judiciaires du Tribunal a également été abordée.

Dans sa résolution 1966 (2010), le Conseil de sécurité des Nations Unies a demandé au Tribunal de coopérer avec les pays de l'ex-Yougoslavie et d'autres parties intéressées pour faciliter la création de ce type de centres d'information. Il s'agissait de la deuxième rencontre du Groupe de travail depuis sa création.

22 juin

Comparution initiale de Vojislav Šešelj dans le cadre de sa troisième affaire d'outrage au Tribunal

La comparution initiale de Vojislav Šešelj, dans le cadre de sa troisième affaire d'outrage au Tribunal, est prévue le mercredi 6 juillet 2011 à 15 heures, devant le Juge Burton Hall.

Une ordonnance tenant lieu d'acte d'accusation à l'encontre de Vojislav Šešelj, au chef d'outrage au Tribunal, a été rendue publique le 24 mai 2011. D'après l'ordonnance, il existe des motifs suffisants pour poursuivre Vojislav Šešelj, l'accusé n'ayant pas respecté trois ordonnances rendues par la Chambre de première instance et une décision de la Chambre d'appel, en ne retirant pas les informations confidentielles de son site Internet.

CALENDRIER PROVISOIRE DES AUDIENCES : 27 JUIN – 8 JUILLET

Les audiences publiques sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes.

LUNDI 27 JUIN	Salle d'audience I	14:15 – 19:00	Stanišić et Župljanin	Procès	
	Salle d'audience III	14:15 – 19:00	Tolimir	Procès	
MARDI 28 JUIN	Salle d'audience I	09:00 – 14:30	Karadžić	Procès	
	Salle d'audience II	14:15 – 19:00	Stanišić et Simatović	Procès	
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Tolimir	Procès	
		14:15 – 19:00	Stanišić et Župljanin	Procès	
MERCREDI 29 JUIN	Salle d'audience I	09:00 – 14:30	Karadžić	Procès	
	Salle d'audience II	09:00 – 13:45	Stanišić et Simatović	Procès	
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Tolimir	Procès	
		14:15 – 19:00	Stanišić et Župljanin	Procès	
JEUDI 30 JUIN	Salle d'audience I	09:00 – 14:30	Karadžić	Procès	
	Salle d'audience II	09:00 – 13:45	Stanišić et Simatović	Procès	
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Tolimir	Procès	
		14:15 – 19:00	Stanišić & Župljanin	Procès	
VENDREDI 1 JUILLET	Salle d'audience I	09:00 – 14:30	Karadžić	Procès	
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Stanišić et Župljanin	Procès	
LUNDI 4 JUILLET	Salle d'audience I	10:00 – 12:30	Mladić	Nouvelle comparution	
	Salle d'audience I	14:15 – 19:00	Stanišić et Župljanin	Procès	
		Salle d'audience II	14:15 – 19:00	Tolimir	Procès
		Salle d'audience III	09:00 – 14:30	Karadžić	Procès
MARDI 5 JUILLET	Salle d'audience I	09:00 – 14:30	Karadžić	Procès	
	Salle d'audience II	14:15 – 19:00	Stanišić et Simatović	Procès	
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Stanišić et Župljanin	Procès	
		14:15 – 19:00	Tolimir	Procès	
MERCREDI 6 JUILLET	Salle d'audience I	09:00 – 14:30	Karadžić	Procès	
	Salle d'audience II	09:00 – 13:45	Stanišić et Simatović	Procès	
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Stanišić et Župljanin	Procès	
		14:15 – 19:00	Tolimir	Procès	
JEUDI 7 JUILLET	Salle d'audience I	09:00 – 14:30	Karadžić	Procès	
	Salle d'audience II	09:00 – 13:45	Stanišić et Simatović	Procès	
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Stanišić et Župljanin	Procès	
		14:15 – 19:00	Tolimir	Procès	
VENDREDI 8 JUILLET	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Stanišić et Župljanin	Procès	

FAITS ET CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire *Tadić*), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 126 d'entre elles : 13 ont été acquittées, 64 condamnées (quatre sont en attente de transfert, 25 ont été transférées, 31 ont purgé leur peine et trois sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.

- 126 Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
- 36 Les procédures concernant 36 autres affaires ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
- 35 Les procédures sont en cours pour 35 accusés: 16 sont en appel, 14 sont en procès en première instance et 3 sont en phase préliminaire d'un nouveau procès. Un accusé est toujours en fuite.
- 33 33 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.

LE PROJET «JUSTICE POUR LES CRIMES DE GUERRE»

a pour but de transférer la mémoire institutionnelle et les compétences techniques du Tribunal aux instances judiciaires de la région, afin de renforcer leur capacité à juger des affaires complexes de crimes de guerre. Le projet est financé par l'Union européenne et mené conjointement par le Tribunal et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie. <http://www.icty.org/sid/240>

- 34 000 Nombre total de pages de comptes rendus d'audience du TPIY transcrites en B/C/S jusqu'à présent.
- 12 900 Nombre total de pages de comptes rendus d'audience remises aux instances judiciaires locales entre octobre et juin 2011.
- 13 000 Nombre total de pages accessibles au public dans la Base de données régionales du TPIY jusqu'à présent : <http://icr.icty.org/>
- 130 Nombre total de praticiens du droit des instances judiciaires régionales ayant à ce jour suivi une formation visant à renforcer leur capacité à rechercher et identifier des informations et des documents publics dont dispose le Tribunal.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la section LPTV. Greffier: John Hocking.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie
Churchillplein 1, 2517 JW La Haye, Pays-Bas

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel. www.tpiy.org

Questions et commentaires :

Nick Beston, Éditeur
+31.70.512.89.43 | beston@un.org

Emma Coffey, Assistante
+31.70.512.53.99 | coffey@un.org